

Réforme du statut de Paris : Intervention d'Anne Hidalgo devant le Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Les défis que notre collectivité doit relever sont nombreux, complexes, pour certains inédits : amplifier la solidarité et le développement de nos territoires avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, garantir la sécurité de nos concitoyens partout et en toute circonstance, faire progresser l'égalité et améliorer la proximité des politiques publiques, accélérer la mise en œuvre concrète de la transition écologique, rendre l'action publique plus lisible et efficace, associer toujours davantage les Parisiens aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Ces défis majeurs nécessitent des adaptations de notre organisation administrative, qui n'a pas été modifiée depuis plus de 30 ans.

C'est pourquoi, en accord avec le Gouvernement, nous avons lancé en octobre dernier plusieurs chantiers portant modification du statut de Paris.

Après de nombreuses semaines de travaux, impliquant tous les groupes politiques de cette assemblée, ainsi que les Maires d'arrondissement, les représentants de la Préfecture de Police et de la Préfecture de région, nous proposerons au Gouvernement des orientations à soumettre au Parlement courant 2016.

Je voudrais insister sur le fait que nous avons mené un travail de longue haleine, très concret, avec tous les acteurs concernés, à tous les échelons – et notamment les Préfets –, au cours duquel nous avons, main dans la main, surmonté chaque nouvel obstacle. En outre, c'est un autre point important, les Parisiens ont été associés à ce processus par l'ouverture d'une consultation ouverte. Enfin, j'ai souhaité avec force qu'un consensus le plus large possible puisse voir le jour entre les groupes politiques de notre assemblée.

C'est l'intérêt exclusif des Parisiens qui est en jeu. C'est pourquoi nous avons voulu exclure tout clivage partisan, comme les propositions que je vais faire le montrent.

Le débat est maintenant amené à se poursuivre, entre nous, avec les Parisiens, et en dernière instance, au Parlement.

1) Prenant acte de l'intégration déjà très poussée de la Ville et du Département de Paris, nous souhaitons d'abord leur fusion en une seule nouvelle collectivité de la République.

Paris, qui est pourtant perçue par tous comme une entité unique, souffre actuellement de lourdeurs bureaucratiques liées à ce double statut, comme l'existence de deux budgets distincts. Au moment où nous créons la métropole du Grand Paris, nous devons rationaliser l'organisation administrative parisienne. Le but est de renforcer l'efficacité de l'action publique ainsi que la lisibilité de l'organisation institutionnelle, condition de son appropriation démocratique par les citoyens.

Si l'organisation administrative de notre Ville a déjà fait l'objet de plusieurs réformes, cette fusion, qui a été recommandée par la Chambre régionale des comptes d'Île de France en juin 2015, devra permettre d'aller plus loin.

Ce serait d'abord une avancée pour les usagers et les citoyens, qui verraient, avec la systématisation des guichets uniques, leurs démarches et donc leur vie quotidienne largement simplifiées.

Pour les acteurs économiques également, essentiels au dynamisme de notre Ville, les procédures se trouveraient facilitées. L'instauration d'un budget unique rendrait en outre notre communication financière plus claire.

Une telle fusion permettrait également de renforcer et d'élargir les compétences des arrondissements. Les conseils d'arrondissements, qui sont le lieu de démocratie le plus proche des citoyens, pourraient rendre des avis sur l'ensemble des projets départementaux d'intérêt local.

En outre, l'administration de notre Ville verrait sa gestion administrative, celle de ses personnels ainsi que leur travail et déroulement de carrière simplifiées.

Pour l'Etat et les organismes de contrôle, le budget unique permettra de clarifier notre situation budgétaire et de garantir notre sincérité en la matière.

Cette collectivité unique reprendrait à son compte l'ensemble des obligations de la commune et du département, notamment leur participation aux différents fonds de péréquation.

Paris n'a en effet pas l'intention de se dérober à l'effort de solidarité exceptionnel qu'elle consent aujourd'hui.

La meilleure solution d'un point de vue juridique consiste à conforter le statut particulier de la commune de Paris qui absorberait le département.

Ainsi, nous pourrions conserver notre architecture en arrondissements ainsi que notre appartenance à la métropole du Grand Paris, tout en continuant à exercer les compétences départementales comme l'ensemble des départements de France, et notamment nos voisins de

petite couronne. Je tiens d'ailleurs à préciser que la fusion de la commune et du département de Paris n'ont aucunement pour vocation de préfigurer leur disparition, bien au contraire.

2) En réformant les arrondissements, il s'agit ensuite d'adapter leur organisation pour prendre en considération les attentes des Parisiens en termes d'efficacité, d'égalité d'accès au service public et d'équité de leur représentativité électorale, tout en d'élargissant le rôle et la place des mairies d'arrondissement.

Il nous faut d'abord prendre acte des disparités démographiques croissantes qui existent entre arrondissements, source d'inégalité autant que d'iniquité démocratique – comme l'ont montré par exemple les difficultés de mise en œuvre du budget participatif dans les petits arrondissements. Il ne s'agit donc pas d'affaiblir les arrondissements mais au contraire de renforcer leur légitimité démocratique et leur efficacité.

Le Conseil constitutionnel nous invite à évoluer : il souligne l'impératif de corriger les déséquilibres excessifs de la représentativité de chacun des conseillers de Paris selon les arrondissements.

Nous proposons de regrouper les arrondissements centraux, les moins peuplés, (de I à IV), afin d'unifier la représentation politique et de simplifier leur organisation administrative.

Nous avons choisi ce scénario, car outre sa pertinence dans les objectifs poursuivis, il ne modifierait en rien l'équilibre politique actuel entre majorité et opposition au sein de notre Conseil. Il renforcerait en outre le pluralisme en permettant la représentation de l'opposition locale au Conseil de Paris.

Par ailleurs, nous portons avec force, dans le prolongement des nombreuses actions menées en ce sens depuis 2001, le renforcement des prérogatives des mairies d'arrondissements. Nous voulons poursuivre ce mouvement de déconcentration – qui a notamment vu l'augmentation des budgets locaux. Il s'agit de le réaffirmer et le renforcer, en octroyant davantage de pouvoir aux maires sur des sujets essentiels, qu'il s'agisse de la délivrance des titres d'identité, du pilotage de l'action sociale de proximité, de l'animation locale, de la politique de la ville, du cadre de vie.

Nous devons mener en parallèle une réflexion pour renforcer le service public de proximité dans les arrondissements les plus peuplés, notamment par la mise en place d'un bus de Services publics.

L'ensemble de ces évolutions seraient intégrées dans une nouvelle version de la Charte des arrondissements, qui sera proposée à cette assemblée dans le cours de l'année.

3) Enfin, nous défendons une nouvelle répartition des compétences entre la Ville et l'État.

C'est l'enjeu le plus important : il ne s'agit pas de contester la singularité de Paris mais de revenir sur un certain nombre d'empiètements illégitimes sur la démocratie locale.

Cette réforme s'inscrit dans un grand mouvement historique de reconquête par Paris de la plénitude de ses compétences. En allant dans le sens de la démocratie, elle va dans le sens de l'Histoire.

Et j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, en faisant progresser l'autonomie communale, d'affaiblir l'autorité de l'Etat. Tout au long de son histoire, l'Etat a eu besoin de l'indépendance des communes pour se constituer comme Etat, se renforçant en renforçant le pouvoir autonome des communes.

En effet, le maintien du traitement dérogatoire de Paris n'a plus lieu d'être et nuit à l'efficacité des politiques qu'il faut conduire. Comme tous les autres maires de France, la Maire de Paris doit disposer des pouvoirs nécessaires pour faire face aux questions essentielles de la vie quotidienne des Parisiens. Il est légitime que les Parisiens puissent reprendre la main sur les affaires de leur commune et que les élus puissent leur en rendre compte.

Nous voulons donc refaire de Pairs une commune de plein exercice sans lui faire perdre pour autant son statut de ville d'exception, qui justifie notamment un traitement particulier en matière de sécurité.

Plusieurs domaines seraient concernés par ce transfert de compétences. En matière de circulation, les pleines compétences nous permettraient de mettre en œuvre sans entrave la politique de lutte contre la pollution et de déplacement apaisés voulus par les Parisiens. D'autres enjeux importants, comme la lutte contre l'habitat indigne, le combat contre les nuisances dans l'espace public, le contrôle du stationnement, la fixation des 12 dimanches concernés par une dérogation au repos dominical, les affaires funéraires, doivent être repris en main par la Ville.

Elle pourrait ainsi mener plus facilement sa politique en faveur de l'égalité, de la qualité de vie mais aussi du dynamisme économique.

Cette répartition nous permettrait également d'accélérer sur les projets symboliques de l'impulsion nouvelle que nous voulons donner à notre Ville : l'ouverture de baignades autorisées et l'aménagement des Berges de Seine. La Ville doit aussi avoir son mot à dire sur la modernisation des taxis, facteur important de l'attractivité d'une ville-monde.

L'ensemble de ces transferts de compétence devra bien entendu s'accompagner d'un transfert des moyens humains et financiers nous permettant la bonne exécution de ces missions.

Chers collègues,

Ces trois chantiers majeurs doivent aboutir si nous voulons ouvrir une nouvelle étape dans l'histoire de la conquête démocratique de Paris.

Cette réforme institutionnelle d'ampleur correspond aussi au statut de ville-monde de Paris, porteuses d'innovations, capable de relever les défis du XXIe siècle et de mettre en œuvre des solutions concrètes, souvent avec plus d'efficacité, de rapidité et d'implication citoyenne que dans le cadre des Etats centraux.

Par cette démarche transparente, qui tient à associer tout au long du processus l'ensemble des acteurs concernés, au premier chef notre assemblée, l'Etat, nos agents et l'ensemble des Parisiens, il s'agit aussi de mettre fin à la relation de défiance historique de l'Etat envers sa capitale. »

Anne Hidalgo Maire de Paris

Contacts presse: Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61